



rompre mon bail sans faire de préavis

Par **izaz**, le **07/10/2012** à **11:07**

Bonjour!

je souhaiterais rompre mon bail sans effectuer de période de préavis au vu du litige. Je vis dans cet appartement depuis 15 mois. Le chauffe -eau solaire n'a jamais fonctionné et l'agence était au courant vu que c'est elle qui m'a expliqué pourquoi. Mes fenêtres ne ferment pas. Je l'ai signalé plusieurs fois mais rien n'est fait pour y remédier cela fait des mois maintenant. mais le plus important est qu'il y a de gros soucis d'électricité depuis 4 mois. je n'ai pas de lumière à l'étage (dans les chambres et la salle de bain). Là aussi pas de mouvements de l'agence pour l'instant et cela malgré l'appuit de mon propriétaire (et oui j'ai la chance d'avoir un bon propriétaire, concerné et humain. mais cela ne fait guère avancer l'agence).

De plus je sais qu'en cas de travaux il va falloir casser toute la douche et faire passer des fils électriques dans les pièces (notamment la chambre de mon fils) et peut être faire des tranchées dans le mur.

Sincèrement je me vois mal vivre dans ces conditions et n'ai aucune envie de le savoir.

Puis-je résilier mon bail sans préavis vu que:

- mon bail n'est et n'a jamais été respecté
- le clos de mon appartement n'est pas assuré
- les travaux engagés, nous ne pourrions pas y vivre.
- et surtout cela fait des mois que ça dure et je n'en peux plus.

merci d'avance pour votre réponse